

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 020027 – MDE 12/001/02Action complémentaire sur l'AU 324/01 (MDE 1

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## RENVOIS FORCÉS / CRAINTES DE TORTURE

**SUÈDE / ÉGYPTÉ** Muhammad Muhammad Suleiman Ibrahim El Zari (h), 33 ans Ahmed Hussein Mustafa Kamil Agiza (h), 39 ans sa femme Hanan Ahmed Fouad Abd al Khaleq (f) et leurs cinq enfants

Londres, le 10 janvier 2002

Hanan Ahmed Fouad Abd al Khaleq s'est réfugiée dans la clandestinité avec ses cinq enfants, craignant que les autorités suédoises ne s'appêtent à les renvoyer contre leur gré en Égypte. Elle a adressé une communication au Comité des Nations unies contre la torture, dans laquelle elle affirme que la Suède a violé les droits dont elle peut se prévaloir aux termes de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en tentant de la renvoyer dans un pays où elle risque d'être soumise à la torture.

Le gouvernement suédois lui a refusé le statut de réfugié le 18 décembre, dans le cadre d'une procédure inéquitable au terme de laquelle elle s'est vu dénier le droit de former un recours contre cette décision. Son mari Ahmed Hussein Mustafa Kamil Agiza a été expulsé de force vers l'Égypte le 18 décembre, en compagnie de Muhammad Muhammad Suleiman Ibrahim El Zari.

Si elle devait être renvoyée en Égypte, Hanan Ahmed Fouad Abd al Khaleq risquerait d'y être torturée, essentiellement parce que son époux est soupçonné d'appartenir à un groupe islamiste armé. Or, les parentes de membres présumés de telles organisations ont été victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux en Égypte. Des représentants de l'État ont torturé des femmes, ou les ont menacées de sévices, pour leur arracher des informations sur les activités supposées de leurs proches, ou pour contraindre ces derniers à passer aux aveux.

On est sans nouvelles d'Ahmed Hussein Mustafa Kamil Agiza et de Muhammad Muhammad Suleiman Ibrahim El Zari depuis qu'ils ont été renvoyés en Égypte, il y a de cela plus de trois semaines. Les membres de leur familles et des avocats ont tenté de découvrir ce qui était advenu d'eux, et demandé la permission de les voir, mais en vain. Amnesty International craint qu'ils ne soient détenus au secret, et qu'ils ne soient tout particulièrement exposés à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements.

Le gouvernement suédois a soutenu que les deux hommes ne risquaient pas d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux en Égypte, sur la foi des assurances fournies par écrit par les autorités égyptiennes. Or, l'expérience montre que ce type de garantie est totalement insuffisant.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en suédois, en anglais ou en français) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Hanan Ahmed Fouad Abd al Khaleq et ses cinq enfants risquent d'être incessamment renvoyés de force en Égypte, et demandez instamment aux autorités suédoises de renoncer à expulser ces personnes ;

– appelez les autorités suédoises à veiller à ce que leur demande du statut de réfugié soit réexaminée dans le cadre d'une procédure d'asile équitable ;

– exhortez les autorités suédoises à accomplir les démarches nécessaires pour savoir où sont détenus Muhammad Muhammad Suleiman Ibrahim El Zari et Ahmed Hussein Mustafa Kamil Agiza, et à veiller à ce que des représentants de l'ambassade de Suède en Égypte puissent rencontrer ces deux hommes, déterminer de quelle manière ils ont été traités, et s'assurer qu'ils sont autorisés à consulter un avocat ;

– soulignez que le renvoi forcé d'une personne vers un pays où elle risque d'être victime de graves violations de ses droits fondamentaux constitue un manquement aux obligations qui incombent à la Suède en vertu de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**APPELS À :**

**Premier ministre suédois :**

Prime Minister Göran Persson  
Prime Minister's Office  
SE-103 33 Stockholm  
Suède

**Fax :** + 46 8 723 11 71

**Courriers électroniques :**

[registrator@primeminister.ministry.se](mailto:registrator@primeminister.ministry.se)

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister,* / Monsieur le  
Premier ministre,

**Ministre suédoise des Affaires étrangères :**

Foreign Minister Anna Lindh  
Ministry for Foreign Affairs  
Box 161 21  
SE-103 39 Stockholm  
Suède

**Fax :** + 46 8 723 11 76

**Courriers électroniques :** [registrator@foreign.ministry.se](mailto:registrator@foreign.ministry.se)

**Formule d'appel :** *Dear Minister,* / Madame la Ministre,

**Ambassadeur de Suède en Égypte :**

Ambassador Sven G. Linder  
Embassy of Sweden  
13, Mohamed Mazhar Street  
PO Box 131, 11211 Zamalek  
Égypte

**Fax :** +20 2 735 43 57

**Courriers électroniques :** [ambassaden.kairo@foreign.ministry.se](mailto:ambassaden.kairo@foreign.ministry.se)

**Formule d'appel :** *Your Excellency,* / Monsieur l'Ambassadeur,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Suède dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 21 FÉVRIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*